

THURI'MAG



C'est le printemps à St Jean !

La mairie

tél 04 74 00 81 56

E-mail :

mairie@saint-jean-de-thurigneux.fr

Site web :

saint-jean-de-thurigneux.fr

Horaires du secrétariat :

lundi, mardi et jeudi :

8h - 12h

vendredi : 16h - 19h

samedi : 9h - 12h sur rdv

Thuri'Mag

Directeur de la publication du bulletin :

Stéphane Berthomieu.

Rédaction : Commission Communication.

Réalisé par :

l'Imprimerie Augagneur

Portail usager urbanisme

Pour déposer vos dossiers d'urbanisme

portail.siea-sig.fr

Réunions du conseil municipal :

- 11 avril
- 9 mai
- 13 juin
- 4 juillet



Le mot du Maire

« En cette saison printanière de l'année, quand l'air est doux et plaisant, ce serait une injure à la nature et vraiment dommage de ne pas aller dehors voir sa magnificence et partager sa façon

de relier le ciel et la terre. » Répondons donc à l'invitation du poète anglais John Milton en sortant nous aérer, pourquoi pas à l'occasion d'un « ménage de printemps » organisé le 22 avril par notre conseil municipal des jeunes, pour la fête du Plan d'Eau le 17 juin ou pour une séance de cinéma en plein air le 7 juillet au soir...

Profitions de notre environnement mais préservons-le également : cette édition du Thuri'mag nous donne des indications pour en prendre soin, notamment avec quelques recommandations pour la gestion de l'eau ou par le rappel de la réglementation sur les brûlages.

Ce soin porté à notre cadre de vie doit se concilier avec le développement harmonieux de notre village, que l'on souhaite maîtrisé, tant au regard de l'urbanisme et des équipements publics nécessaires que d'un point de vue financier.

La réunion publique du 28 avril sera l'occasion d'échanger ensemble sur notre situation budgétaire et les projets en cours et vous rendre compte à mi-mandat de la gestion que vous nous avez confiée. Au plaisir de vous retrouver à cette occasion... ou dans la campagne thurignacienne.

Bon printemps à toutes et à tous et bonne lecture !

Le Maire, Stéphane BERTHOMIEU

À vos agendas !

- | | |
|----------------------|--|
| - 22 avril, à 10h | : Nettoyage du village, le CMJ invite tous les volontaires |
| - 28 avril, à 20h | : Réunion publique, à la salle polyvalente |
| - 1er juin, à 14h | : Concert pour nos aînés, organisé par la CCDSV |
| - 17 juin | : Fête du plan d'eau |
| - 7 juillet, à 21h30 | : Cinéma en plein air |
| - 23 septembre | : Concours de pétanque |

Un concert pour les aînés

Le 1er juin à 14h, venez- vous divertir à la salle des fêtes de Beauregard. Comme l'an dernier, la CCDSV vous propose un spectacle de chansons françaises "Au café du canal". Transport par bus assuré, sur réservation avant le 12 mai. Renseignements, inscriptions auprès de la mairie.



La Saison 2022-2023
DOMBES SAÔNE VALLÉE

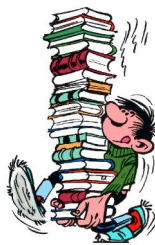
Chansons françaises

«Au café du canal»
Cinq personnes s'interpellent au rythme
des chansons de Pierre Perret.

JEUDI 1^{er} JUIN À 14H
SALLE DES FÊTES DE BEAUREGARD

Spectacle offert par la Communauté de communes
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION PRÉALABLE
AUPRÈS DE VOTRE CCAS

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



La bibliothèque

Elle a ouvert ses portes les premiers jours de Septembre 2022. Marion et nos fidèles bénévoles (Géraldine, Bernadette, Corinne, Sophie, Alain)

vous accueillent du mercredi au samedi, au milieu de plus de 600 livres. Un espace jeunesse, où les enfants peuvent se détendre devant un livre, a été installé à l'étage. L'école participe également les jeudis avec leur enseignant(e) à l'apprentissage et la découverte de la lecture. Ils sont accompagnés par Marie et Robert, des bénévoles, qui assurent la sécurité du déplacement et qui proposent leur aide aux enfants. La mairie vient de faire l'acquisition de 70 livres enfants, dont des mangas, bandes dessinées, romans... Nous proposerons également le concours du plus beau dessin sur le thème « la bibliothèque », qui débutera le samedi 1^{er} avril jusqu'au mercredi 31 mai. Vous pourrez déposer vos dessins en mairie. Au-delà de cette date, les bénévoles et Marion se réuniront pour élire le plus beau dessin. Nous vous invitons à découvrir la bibliothèque et tous ces livres qui n'attendent que vous.



Il nous a quitté : Monsieur REDEUILH Alain, 79 ans, est décédé le 21 mars 23

Cinéma en plein air

Le vendredi 07 juillet aura lieu le cinéma en plein air à 21h30. Le nom du film vous sera prochainement communiqué. Mais avant d'assister à cette projection, Co Danse et la mairie vous proposent un petit spectacle de danse. Les cours qui sont donnés par Coralie et ses petits danseurs en herbe les lundi, mercredi et jeudi. Ainsi que d'autres prestations de CO DANSE sous la dynamique de MAXIME leur chorégraphe. L'horaire reste à préciser.

Les vœux du Maire

Premiers vœux du Maire aux Thurignaciens depuis les élections municipales, crise sanitaire oblige. La nouvelle formule, un samedi en fin d'après midi, a été une réussite, à en croire notre salle polyvalente comble pour cette occasion. C'était un plaisir de se retrouver. Le Maire a souligné surtout la richesse de notre village, tant par ses habitants, ses associations et ses personnels. À cette occasion, le conseil municipal des jeunes était présent. Ils ont reçu leur écharpe tricolore clôturant cette dernière année de mandat. En effet, ils ont été élus pour 2 ans et celui-ci se terminera fin Juin. Ils ont été très heureux de pouvoir honorer cette écharpe, qui fera d'eux les élus de demain.



Photos JC GALINDO



La micro-crèche THURI'Mômes

A ouvert ses portes le Lundi 6 Mars, et nous en sommes ravis ! Huit enfants accompagnés de leurs parents ont pu découvrir les locaux ainsi que les professionnelles ! La structure est encadrée par Caroline CHASSAIGNON, habitante de la commune et porteuse du projet. L'équipe est également composée de trois professionnelles de la petite enfance : Aurélie, Christelle et Mélissa, une quatrième nous rejoindra courant mai ! Caroline CHASSAIGNON



CO DANCE et la galette des rois

Le Dimanche 22 Janvier 23 nous avons réunis nos aînés et le conseil municipal des jeunes, pour ce moment convivial, où l'Académie CO DANCE a proposé une représentation. Les danseurs étaient âgés de 6 à 20 ans. Un spectacle apprécié de tous, après lequel nous avons pu fêter les rois tous ensemble autour d'une brioche et d'un verre de cidre.



Petit déjeuner avec les bénévoles

Le 18 février, le Maire et quelques conseillers ont accueilli pour le petit déjeuner, les bénévoles qui œuvrent pour la commune. Merci à toutes les personnes de la bibliothèque, de la décoration, du fleurissement, de l'école. Une boîte de chocolat leur a été remise lors de cette belle rencontre.



Départ de Damien

Le 30 mars, dernier jour de travail dans notre village pour Damien, notre employé communal, qui va rejoindre la municipalité de St Trivier. À cette occasion, pour le remercier, la mairie a organisé un pot de l'amitié.

Élections du prochain Conseil Municipal des Jeunes, prépare toi !



Tu veux devenir un citoyen actif de ta commune.

Tu peux te présenter pour être élu au conseil municipal des jeunes de la commune de St Jean de Thurigneux, si tu es en CM1, CM2, 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème.

Si tu es élu, tu t'engages pour un mandat de 2 ans, de 2023 à 2025. Tu participes à des événements, des manifestations officielles et des actions concrètes.

Pour te porter candidat :

- Tu remplis ta fiche de candidature, accompagnée de l'autorisation parentale et la déposes dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 09 MAI 2023.
- À l'issue du dépôt des candidatures reçues, une réunion de présentation et d'information aura lieu à l'école et précisera les modalités de l'étape suivante : établir une liste à partir des candidats déclarés
- Cette réunion aura lieu le 13 mai dans les locaux de l'ancien épicerie de 11h à 12h.
- Le 20 juin : fin des candidatures et dépôt des listes en mairie et/ou à l'école
- Les listes doivent être composées de 5 membres
- Lors de l'élection, le vote portera sur 3 listes de 5 membres qui constitueront le futur Conseil Municipal des Jeunes.

Nota : Aucun nom de la liste des candidats ne pourra être barré.

- Les élections auront lieu le 1er juillet 2023 à la salle polyvalente.

Le CMJ vous invite :

Les jeunes élus donnent rendez vous aux volontaires qui désirent partager un moment avec eux et les aider à ramasser les déchets de notre village. Le rendez vous est fixé le samedi 22 avril à 10 h (rendez vous sur le parking devant l'école). Munissez vous de votre sac poubelle et de gants et ensemble nettoignons notre village.

Nous pourrons ensuite nous retrouver autour d'une collation.

À propos des déchets recyclables

Le point d'apport volontaire route d'Ambérieux a été déplacé en face de la Salle Polyvalente.

Pourquoi ? : Vous l'avez peut-être constaté, le point d'apport volontaire route d'Ambérieux faisait l'objet d'incivilités en raison de son emplacement et de sa facilité d'accès en bord de route (dépôts sauvages et remplissage rapide des bacs par des personnes n'habitant pas St Jean).

Projet : Nous prévoyons d'enterrer les points d'apport volontaire en face de la Salle Polyvalente. Nous vous tiendrons informés dès confirmation du projet.



À propos de l'urbanisme :

La crèche :

elle est opérationnelle, en ayant tenue des délais très courts.



Au Pré d'Alphonse :

le petit collectif est aujourd'hui hors d'eau et hors d'air.

Un permis Spécial a été accordé, rue du Maréchal Ferrand, dans le jardin de l'école, pour un **petit locatif destiné aux abeilles** et autres insectes de la commune. (Bienvenue).

Rue du Vieux Chêne :

les 3 maisons jumelées sont en voie d'achèvement.



Merci à l'Architecte, concepteur et porteur du projet.

Au lotissement **Le Petit Pont** :

les premières maisons sortent de terre. Aujourd'hui, 19 permis pour des villas sont en cours, dont six sont en construction, et un permis pour les logements locatifs.



Eau potable, consommation, sécheresse. Agissons !

Les conditions climatiques exceptionnelles de ces dernières semaines impactent fortement les ressources en eau et le fonctionnement de certaines des installations techniques du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. Le Syndicat appelle tous ses abonnés à réduire leur consommation au strict nécessaire afin de limiter les risques de manque d'eau ou de panne matérielle. Cet appel concerne tous les usagers d'eau potable situés dans le périmètre ci-contre. De nombreuses actions très simples peuvent être mises en oeuvre, telles que la réduction des arrosages, la réduction des massifs de fleurs, etc..

La préfecture a placé notre secteur en état d'**alerte renforcée** pour les eaux souterraines. La situation d'alerte renforcée conduit, dans les communes concernées, à l'instauration de mesures de limitation ou d'interdiction des prélèvements et de l'utilisation de l'eau. Toute la population est appelée à maîtriser sa consommation d'eau quotidienne, que ce soit dans le cadre d'usages particuliers ou professionnels. Il convient de strictement respecter les mesures prévues par l'arrêté préfectoral portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain. Il en va de l'intérêt de tous.

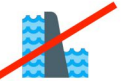


Sécheresse dans l'Ain – Mesures de restriction à respecter sur le territoire de l'Ain hors axe Saône



ALERTE RENFORCEE

Usages domestiques

 Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-aspiration autorisé entre 18 h et 11 h	 Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 21h à 9h)	 Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 21h Prélèvement interdit dans les eaux superficielles	 Interdiction de remplir les piscines privées et les bains à remous (> 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition	
 Interdiction de laver les cours et les façades (sauf travaux préparatoires à un ravalement)	 Interdiction de laver les véhicules à domicile	 Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert	 Ouvrages hydrauliques Interdiction de toutes manœuvres ayant une influence sur la ligne d'eau Interdiction de fonctionnement par écluses	 Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État - www.ain.gouv.fr

Version du 22/09/2022



À propos de feu et de l'écobuage

Quelques définitions :

Espaces sensibles : ce sont les bois, les forêts, les landes, les pré-bois et les marais qui constituent des formations ligneuses combustibles. A noter que les vergers régulièrement entretenus ne sont pas concernés.

Période très dangereuse : Juillet & Août ;
dangereuse : Mars à Juin et Septembre ;
moins sensible : Octobre à Février.

Vent fort : Vitesse moyenne supérieure à 40 Km/h ;

Temps calme : Vitesse moyenne du vent inférieure à 20 Km/h.

Dispositions :

Interdiction toute l'année d'allumer un



feu à toute personne autre que les propriétaires ou les ayants droit dans un périmètre de 200 m en plus des espaces sensibles. (*cette restriction ne s'applique pas aux habitations, dépendances, ateliers ou usines*). Interdiction toute l'année et à tout le monde d'allumer un feu, quelque soit l'espace, lors d'un épisode de pollution de l'air. Interdiction de feu dans les Espaces sensibles et un périmètre de 200m, par vents forts, ou pendant les périodes très dangereuses (Juillet-Août).

Incinération possible (*en période*

dangereuse Avril à Juin et Septembre) si :

- Dépôt d'une demande en Mairie du lieu d'incinération ;
 - Délai, au moins deux jours avant
 - Autorisation valable 30 jours
 - Présence constante obligatoire sur les lieux avec respect des consignes de sécurité, et ce entre 9h et le coucher du soleil.
 - Informer le matin le SDIS de l'opération.
- Incinération pendant la période moins sensible (Octobre à Février) : brûlage entre 9h et le coucher du soleil autorisé sous l'entière responsabilité du propriétaire.

Rappel dans le cadre des épisodes de pollution atmosphérique :

- Mesures applicables au secteur Agricole : interdiction de l'écobuage ; interdiction du brûlage des sous produits agricoles et forestier.
- Mesures applicables au secteur Résidentiel : interdiction d'utiliser le bois et ses dérivés comme chauffage individuel d'appoint ou d'agrément ; interdiction totale de la pratique du brûlage.
- Mesures applicables aux autres secteurs : Industriel-Construction-Chantiers-BTP-Carières-Transports-Spectacles pyrotechniques, etc. Consulter l'arrête préfectoral du 9 Février 2023 (*à voir aussi pour les sanctions*)

À propos des bois communaux :

Dans le Thurimag n°10, nous vous annonçons une prise de contact avec l'ONF pour la gestion de nos forêts. Suite aux premières rencontres, il s'avère qu'il est nécessaire de réactualiser le bornage dans un premier temps, puis de matérialiser les limites des parcelles, dans un deuxième temps. Une fois le bornage effectué avec un géomètre, il nous restera

à rendre visibles les limites. (Débroussailler et marquer des arbres repères). À partir de cet état des lieux terminé, l'ONF nous proposera un plan d'action concernant la régénération de notre forêt et les différentes coupes de bois pour les années à venir. Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce projet.

Tennis de table

Comme prévu lors de notre dernière assemblée générale nous avons fait l'acquisition de deux nouvelles tables qui viennent remplacer celles prêtées par le comité de l'Ain. Cela a été possible grâce à la générosité de nos sponsors l'ETS NUNES construction à Reyrieux, l'Ets PLATTARD à Chatillon sur Chalaronne ainsi que l'Ets Jardins et Paysages à Reyrieux. Florient diplômé de la FFTT a pris ses fonctions en tant qu'entraîneur et anime tous les mercredis un cours de deux heures auprès de 10 enfants très motivés.



< Agathe, Léandro et Liandro ont fièrement représenté notre club lors d'une compétition à St André de Corcy. Bravo à eux ils se sont bien défendus. Notre objectif pour la saison 2023 / 2024 est d'inscrire 1 ou 2 équipes aux compétitions officielles. Mais la vie du club c'est aussi des moments de convivialité, goûter pour fêter Noël, et moment de détente autour des galettes des Rois.



Un grand merci à Céline RICHARD ! qui nous a créé ce magnifique logo.

Reste plus qu'à trouver les maillots et les faire floquer. La fin de saison approche à grands pas nous vous proposons de venir la finir avec nous les mardis et vendredis à partir de 19h. Pour plus de renseignements me joindre au 06 29 49 47 82 .

Sportivement vôtre, Gérard FLORET.



THURIJEUX - Une belle initiative d'un Thurignacien, Yohan PIGNOLI



L'idée de créer une association de jeux de société a émergé quand j'ai rencontré Victorien Lemarié à une convention sur Lyon nommé OctoGônes, où il était exposant. Quelques jours plus tard, j'exposais l'idée à Monsieur le maire, qui était agréablement surpris de voir une nouvelle initiative se créer dans le village. La salle de l'ancienne

épicerie nous a été gracieusement prêtée pour cette activité. Nous attendons que Thuri Jeux se stabilise et prenne ses marques avant de créer l'association.

Je souhaite, à titre personnel, diversifier les activités en proposant différentes façons de jouer, car il existe une multitude de genre. Par exemple un jeu peut être éducatif, compétitif ou simplement un divertissement et une raison de se réunir. Quelques activités prévues nécessitant plus de joueurs: campagne de jeux récurrentes type jeux de rôle et Dungeon crawler ; évènement pour les enfants ; tournois amicaux. Thuri Jeux est aussi l'occasion de rencontrer des personnes de son village et même des villages alentours car les amis sont les bienvenus. Nous avons aussi pour habitude de manger un bout ensemble en attendant les retardataires avant les parties tardives.

Venez nous rejoindre pour passer une bonne soirée. Toutes les infos sur notre groupe Facebook Thuri Jeux. Pour nous joindre: thurijeux@gmail.com



Les 7 travaux du jardin au printemps

Les dernières gelées sont passées, les végétaux se remettent à bourgeonner, c'est le retour du printemps.

- 1) **Semer en terre les légumes primeurs** carotte, le radis, la pomme de terre, les petits pois ou la laitue. Semez ces légumes sous châssis ou sous tunnel et utilisez un voile de forçage pour accélérer leur croissance.
- 2) **Semer puis repiquer les légumes d'été** sous abris ou en intérieur dans des petits godets biodégradables.
- 3) **Nettoyer le potager** bêcher légèrement, ajouter du compost. Vous pouvez aussi planter de la moutarde dès le printemps pour la terre.
- 4) **Tailler arbres et arbustes** avant que les nouvelles feuilles ou branches se mettent à pousser.
- 5) **Planter les fleurs vivaces et arbustes**, ils fleuriront pendant de nombreuses années.
- 6) **Scarifier la pelouse**, enlever la mousse qui étouffe la pelouse. Vous pouvez ajouter en fine couche un mélange de terreau et sable.
- 7) **Admirer votre jardin**



La balade des déchets

L'année dernière, j'avais proposé à la Classe de CE1-CE2, de dépolluer le village. Ça n'avait pas eu lieu... Cette année, j'ai reproposé aux 24 élèves de la classe de CM1-CM2 et la maitresse a dit « oui » avant les vacances de Noël. Après les vacances, un vendredi de janvier, la balade a eu lieu. La maitresse a demandé un mardi dans les devoirs d'apporter si

possible, pour vendredi, un sac poubelle et des gants. Le vendredi après-midi la maitresse a dit : « on va faire la balade des déchets ». Nous sommes partis avec les



sacs poubelles, les gants et une pince... On a commencé par le parking où on a trouvé dans l'herbe du vieux scotch marron et derrière la machine à pain, une grosse barquette de poulet pourri qui puait très fort. On est passé sur le chemin du village, on s'est mis de chaque côté de la route, les filles à droite, les garçons à gauche. On a ramassé beaucoup de mégots, du fil de fer, une bouteille de bière, du polystyrène, et des sacs plastique ! On a continué rue



du Fournil : là sur le chantier du nouveau lotissement on a trouvé plein de mégots, de polystyrène et une grosse palette en plastique par terre. Ensuite on est allés sur la rue

du village où on a ramassé plein de claques-doigts et une canette d'oasis. On est rentrés à l'école par la D66. Au total, on a ramassé 6,6 Kg de déchets dans une petite partie du village. On a fait ça pour le village et la planète !!

J'espère qu'on pourra le faire avec les habitants du village.

